



religions et enfants de deux origine different

Par **sarahelie**, le **25/03/2012** à **14:21**

bonjour , voila je suis de confession juive et mon ex époux est musulman . étant pratiquante j'élève mon fils dans la religion juive . doivent prévenir mon ex époux (peur des représailles) ou je fait ce dont je souhaite ? sachant que dans le jugement il y a inscrit (étant rappeler que les parents doivent également se consulter pour le choix ou le changement d'école et se mettre d'accord sur l'éducation religieuse .) aussie je voudrais mettre un point sur le fait que mon ex ne respecte pas ses droit de visite , il prend mon fils quand il le veut juste un dimanche suer deux et encore devoit il le prend que un dimanche par mois .
merci de m'aider .

Par **Visiteur**, le **25/03/2012** à **15:11**

ce ne sont que des DVH... il n'est pas obligé de les respecter ! Si il veut il peut même carrément refuser de voir son enfant ! par contre si votre enfant n'est pas chez son père aux dates prévues, là il peut vous nuire en portant plainte pour non-présentation d'enfant...